

## Anita Izcovich

### Faire ses preuves \*

Je voulais vous parler du contrôle ce soir et pour cela j'ai pris l'expression « faire ses preuves », que Lacan a utilisée notamment à propos de l'AME, l'analyste membre de l'École, constitué par le fait que l'École le reconnaît comme psychanalyste ayant fait ses preuves. On comprendra qu'il s'agit des preuves de sa formation analytique, d'où l'importance du contrôle, entre autres, pour arriver à faire les preuves de sa formation. Et c'est vrai qu'il y avait la pratique, à l'EPF, que les contrôleurs adressent, chaque année, à la commission d'admission chargée de nommer les AME, les noms des collègues qu'ils proposaient. Nous-mêmes dans notre École procédons parfois ainsi, même si ce n'est pas systématique.

Je poserai alors une première question : pourquoi utiliser le terme de preuve ?

On peut dire qu'il s'agit déjà de faire preuve au sens de témoigner de son expérience. Il me semble que faire ses preuves, dans la psychanalyse, est bien à prendre dans le sens de faire la preuve d'une opération. Ce n'est pas la preuve par neuf, mais c'est la preuve qu'une opération analytique a été faite. Et je pense que ce « faire ses preuves » de l'opération analytique s'applique à plusieurs niveaux.

#### **La preuve à l'entrée**

Prenons déjà un premier niveau qui est celui de l'entrée dans les Forums et l'École.

Ce serait faire les preuves de quoi, d'ailleurs, quand on demande son entrée aux Forums ? Déjà là, il me semble qu'on a à faire ses preuves d'une opération à la psychanalyse, de comment on est fait d'un transfert à la psychanalyse, même s'il s'agit d'un

\* Intervention au séminaire École de l'EPFCL-France, Paris, 19 mars 2009.

transfert en cours et le plus souvent soutenu par son analyste. Ce serait faire ses preuves qu'on est allé suffisamment loin dans le transfert de travail à l'intérieur de la communauté analytique. Car la question est : pourquoi le choix des Forums ?

Concernant l'entrée à l'École, est-ce qu'on peut dire que ce serait faire ses preuves qu'on est allé suffisamment loin dans son expérience analytique au point d'être concerné par la formation analytique ? J'ajouterai que c'est ce « suffisamment » qui vaut pour preuve de convaincre l'autre : il s'agit de donner une mesure juste de son rapport à la psychanalyse. D'ailleurs, je trouve que ce qui caractérise notre mode d'entrée, c'est l'écart, la mise en tension qu'il y a entre les Forums d'une part et l'École d'autre part.

Et ce qui est intéressant, c'est que parfois un membre qui demande son entrée aux Forums formule de lui-même les conditions qu'il devra requérir plus tard pour être membre d'École : l'École, il y pense, mais ce n'est pas le moment parce qu'il lui manque encore des points d'expérience, il lui manque d'aller plus loin dans son analyse, par exemple, ou encore de faire un contrôle. On reconnaîtra le titre qu'on avait donné à notre journée sur la passe il y a quelques années : « La passe, j'y pense mais... ». Je l'avais trouvé très juste, ce titre, et c'est le « je... mais » qui permet, dans l'après-coup, de faire le saut. On voit déjà là, rien que dans l'acte de demander une entrée, la structure d'après-coup de l'acte.

On peut percevoir la dimension d'une prise de mesure de l'espace à franchir entre deux points, celui où est le sujet et celui vers lequel il tend, jusqu'au moment où un jour la hâte lui permet de faire le pas, de franchir le passage. Je me disais donc que la dimension de franchissement est en jeu à chaque bout de la chaîne de notre École, à des degrés différents, que ce soit pour devenir membre des Forums d'une part, de l'École d'autre part, mais aussi pour être désigné AME ou être nommé AE.

### **La preuve par l'objet *a***

Il y a donc celui qui a fait ses preuves de sa formation analytique pour être analyste membre de l'École, l'AME, et il y a aussi l'analyste de l'École, l'AE, qui a fait ses preuves du passage de l'analysant à l'analyste, ses preuves que dans son expérience analytique il

a fait l'opération de ce passage. Il s'agit d'un « faire » la preuve de l'expérience avec l'objet *a*, l'objet *a* qui vaut pour preuve qu'il y a eu ce passage. C'est un « faire » dans le sens où le psychanalyste est fait de cette opération qui le fait devenir semblant d'objet. Alors bien sûr, ce n'est pas la preuve de l'ordalie, la preuve de l'inscription du jugement de Dieu dans le corps, la preuve de la présence de l'Autre. C'est au contraire la preuve, dans la matérialité de l'expérience analytique, qu'on a été traversé par l'objet qui implique qu'il n'y a pas d'Autre. Donc ça, ça concerne l'AE.

### **La preuve dans le contrôle**

Venons-en à la question du contrôle : il s'agirait de faire ses preuves du devenir analyste, ou qu'on est, en tant qu'analyste, objet cause du désir de son analysant : c'est ce qui est en jeu dans un contrôle, dans un contrôle suffisamment avancé. C'est qu'on est fait de cet objet-là, qu'on est fait de ce bois-là comme on dit, et c'est ça finalement la preuve.

On remarquera que dans le contrôle il y a aussi une tension entre deux points qui sont d'une part de s'autoriser de soi-même comme analyste, dans un devenir analyste, et d'autre part que l'École assure un contrôle qui relève de sa formation. C'est paradoxal, après tout, de s'autoriser de soi-même et de demander une garantie de l'autre. Mais on sent bien qu'il y a là un point éthique : on s'autorise de soi-même par rapport à sa propre expérience analytique, et là-dessus il n'y a que soi-même dans son analyse qui peut en juger, mais il n'empêche qu'une garantie est nécessaire et qu'elle se situe à l'endroit d'un contrôleur qu'on choisit soi-même dans une communauté analytique, dans une École. Et c'est une tâche de l'École d'assurer le contrôle des psychanalystes en formation.

Alors il est vrai qu'il y a plusieurs types de contrôles, suivant les différents niveaux d'avancée du contrôlant dans son analyse ou dans sa pratique. La formulation de Lacan, relative au contrôle, dans la « Note adjointe à l'Acte de fondation », est que l'École « assurera les contrôles qui conviennent à la situation de chacun <sup>1</sup> ». Je me propose donc d'explicitier quelles peuvent être les différentes fonctions du contrôle pour chacun.

1. J. Lacan, « Note adjointe à l'Acte de fondation », dans *Autre écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 235.

### Les différentes fonctions du contrôle

Je dirais qu'il y a, au début d'un contrôle, chez certains, une nécessité d'inscrire sa pratique au lieu de l'Autre, de la faire reconnaître. C'est aussi n'être pas tout seul, se sentir soutenu. Une des fonctions primordiales du contrôle est que le contrôlant puisse supporter le réel, supporter le transfert qui sont en jeu dans le travail analytique qu'il mène avec son analysant. Le contrôleur a donc la fonction d'inscrire ça, d'en prendre acte, tout en présentifiant qu'il n'y a pas de totale garantie de l'Autre, parce qu'il n'y a précisément pas d'Autre. Il y a une façon de manier cela dans le contrôle, dans le sens qu'il n'y a pas d'acte de l'acte. Donc il s'agit là de garantir la protection de l'analysant qui est contrôlé, de le protéger d'un analyste qui est le contrôlant.

L'autre point est celui de la boussole, de l'orientation à avoir, et pour le contrôleur, je pense que d'emblée c'est ce qui l'occupe, comment orienter dans le repérage de la structure, puisque après c'est la direction de la cure qui en découle. C'est capital, puisqu'on ne dirige pas de la même manière la cure d'un sujet psychotique et celle d'un névrosé.

Un point important aussi, c'est comment amener le contrôlant à entendre le « ça parle » venant de l'inconscient du sujet qu'il contrôle. Parce que dans les débuts d'un contrôle on entend parfois plus le discours de celui qui contrôle son cas que celui du cas qu'il contrôle, le discours de son moi qui cache le discours inconscient du cas qui est contrôlé. Lacan évoque les résistances propres au discours qui est une « opération de bibelotage assez commode <sup>2</sup> », dans le séminaire *L'Acte psychanalytique*. Je trouve cela assez juste dans le sens où il peut y avoir parfois un premier discours, chez le contrôlant, qui serait une manière, pourrait-on dire, de placer des bibelots, des babioles, de dire des futilités, sur le cas qu'il contrôle. Mais c'est bien pour éviter de se prendre sa propre horreur de savoir de plein fouet. Alors évidemment, entendre le « ça parle » de son analysant, ça touche à sa propre horreur de savoir. C'est donc quelque chose que le contrôlant va élaborer dans sa propre analyse par ailleurs.

Je ferai remarquer que ce qui me frappe toujours, c'est comment le contrôle fait apparaître des points non aperçus jusqu'alors

2. J. Lacan, *L'Acte psychanalytique, 1967-1968*, séminaire inédit, leçon du 6 décembre 1967.

chez le contrôlant et comment ils sont aussi repris et élaborés dans sa propre analyse. C'est patent quand la personne est en analyse et en contrôle chez le même analyste, je trouve qu'on perçoit bien là comment les éléments du contrôle font appel à des éléments inconscients. Et dans le cas où le contrôlant a un analyste qui n'est pas le contrôleur, on s'aperçoit qu'il met au travail les points rencontrés dans le contrôle dans sa propre analyse. D'ailleurs, c'était mon cas quand j'étais en contrôle : mon contrôleur n'était pas mon analyste, et j'ai élaboré dans mon analyse puis articulé dans ma passe ensuite des éléments mis au jour dans mon contrôle et repris dans mon analyse.

### **L'acte analytique**

Dans le séminaire *L'Acte psychanalytique*, Lacan parle de mettre l'analysant « au banc d'un faire <sup>3</sup> », et c'est là qu'il note la différence entre l'acte et le faire. Citons-le : « Appelez-le comme vous voudrez, poésie ou manège, il [l'analysant] fait ; et il est bien clair que justement une part de l'indication de la technique analytique consiste dans un certain laisser-faire [...] <sup>4</sup>. » Lacan précise encore : « Il y a une répartition du faire et de l'acte essentiel au statut de l'acte lui-même. La tâche analysante s'inscrit à l'intérieur de cet acte <sup>5</sup>. » C'est donc un des aspects du contrôle : comment le contrôlant met son analysant à la tâche analysante qui est le « faire avec son inconscient ». Le contrôle amène alors le contrôlant à faire cet acte de mettre son analysant à la tâche analysante. Donc là, on est du côté de l'acte de poser l'inconscient.

Ce qui est donc en jeu dans le contrôle, c'est la question de s'autoriser de son acte, ou de s'autoriser de la position qu'on occupe, entre d'une part occuper trop de place et ne pas laisser son analysant faire avec son inconscient, et d'autre part occuper trop peu de place. Il y a une position à trouver entre s'effacer pour laisser parler l'inconscient de son analysant et prendre place pour l'acte analytique. Cela me faisait penser à la remarque que Lacan fait dans *L'Acte psychanalytique* sur la question de l'analyste « tapi » – il évoquait bien sûr les analystes de l'IPA : « Il y a dans la position du psychanalyste,

3. *Ibid.*, leçon du 29 novembre 1967.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, leçon du 6 décembre 1967.

et par fonction [...] quelque chose de tapi [...]. Il y a une certaine façon pour le psychanalyste de se centrer, de savourer quelque chose qui se consomme dans cette position de tapi. Ils appellent ça comme ils peuvent, ils appellent ça écoute, ils appellent ça la clinique, vous ne savez pas tous les mots opaques qu'on peut trouver à cette occasion [...], ce qui est tout à fait spécifique de cette saveur d'une expérience [...] pas accessible à aucune manipulation logique, [...] cette jouissance solitaire, cette délectation morose [...] <sup>6</sup>. »

C'est là qu'on voit la différence entre la soi-disant neutralité bienveillante et l'acte analytique, où l'analyste a à inscrire un acte dans une manipulation logique. Parfois, on peut saisir ce point dans certains cas de contrôle où le contrôlant a une position de neutralité telle qu'il se situe dans une position de sujet divisé, et c'est l'analysant qui occupe la position d'objet. Il y a alors une sorte d'inversion du dispositif, ce qui se traduit par l'angoisse de l'analyste en contrôle. Le contrôle permet dans ces cas-là de rectifier cette inversion pour rétablir le discours analytique.

### **L'acte dans le contrôle**

Je m'interrogerai maintenant plus précisément sur ce qui caractérise l'acte dans le contrôle.

Il y a plusieurs formulations de Lacan : déjà quand il dit que l'acte met l'analyste dans un porte-à-faux radical, ou que la dimension commune de l'acte c'est de ne pas comporter dans son instant la présence du sujet. Je dirai que c'est un but du contrôle, d'amener le contrôlant à être absent à son acte. Dans la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », Lacan évoque l'analyste dépassé par son acte : en effet, s'il est dépassé, c'est qu'il n'est pas tout entier dans son acte. Alors que s'il dépasse son acte, ça veut dire qu'il est trop présent dans son acte, et c'est là qu'il fixe son analysant dans son symptôme.

Ce qui permet encore de préciser ce point d'absence dans l'acte, c'est de le prendre sur le versant de l'intention, comme formulé dans le séminaire *L'Acte psychanalytique* : même quand un acte se donne un bon point quant à l'intention, il se pose la question d'une autre vérité que celle de cette intention. La question du paradoxe de

6. *Ibid.*

l'acte se saisit bien quand Lacan dit que dans l'acte, il n'y a rien de si réussi que le ratage. Il fait tout un développement sur le rapport entre l'acte et l'acte manqué, le fait de perdre le fil.

Donc dans ces références on perçoit comment la question de l'acte dans le contrôle est paradoxale : le contrôlant vient parler de sa présence dans son acte, comment il l'a institué, de quel fil il s'est saisi, et le contrôle va tendre du côté de ce qui fait l'acte lui-même, c'est-à-dire du côté d'être absent à son acte, d'être dépassé par son acte, de perdre le fil. Finalement, le contrôle, ce serait permettre au contrôlant de se rendre absent dans la présence de son acte, attraper un fil qui est de le perdre, il me semble qu'on est toujours dans cet écart, sur ce bord, dans un contrôle. C'est en ce sens que le contrôle ne peut assurer une garantie totalisante de l'acte.

Quand celui qui contrôle rend compte de son acte, le contrôleur va toujours référer cet acte à un effet à venir : qu'est-ce que l'acte a produit. Il y a quelque chose à vérifier et l'effet de l'acte, on ne peut jamais l'anticiper ou le prévoir. C'est ça qui introduit la dimension qu'il n'y a pas d'acte de l'acte. Autrement dit, quand le contrôleur approuve l'acte du contrôlant, c'est sous la forme d'un « c'est ça, tu as fait ça », impliquant un « et donc, et alors... », un au-delà de l'acte qui demande à être vérifié. Là aussi il y a un écart, un entre-deux, un passage de l'acte à l'après-coup, une vérification de l'acte.

Cela rejoint ce que Lacan disait de la position de l'analyste « qui ne se détermine de rien que d'un acte, et qui ne peut pour lui s'enregistrer d'effet que de fruit d'acte <sup>7</sup> », au sens de « fruition ». Je pense qu'il faut prendre « fruit d'acte » ou « fruition » au sens d'effet, de produit, de conséquence de l'acte.

Et cette expérience de l'acte comme « fruition » démontre bien qu'on n'est pas dans la totalisation du savoir. C'est ce qui me permet de déboucher sur un autre point, celui que je remarque souvent dans le contrôle : il y a une invention concernant l'acte propre à chaque contrôlant et la singularité des cas qu'il amène en contrôle ; à chaque fois, on perçoit comment il y met sa trouvaille à vérifier ensuite dans les effets. Ça touche les dits particuliers, le pas tout.

7. *Ibid.*, leçon du 29 novembre 1967.

Alors, il faut bien le dire, il y a dans l'acte quelque chose d'insupportable, d'intenable. On sent bien comment parfois le contrôle inscrit cette dimension d'insupportable et fait qu'elle soit supportée, traversée.

Donc le contrôle, dans ce sens, il permet quoi ? Il permet de cerner le réel en jeu dans l'analyse que mène le contrôlant. Quel point de réel a été touché, cerné, qui s'aborde par l'effet de sens et son au-delà. Le contrôle prend acte de l'acte, mais toujours en visant une faille, une perte, le trou, un impossible.

### **L'analyste comme semblant d'objet**

Le dernier point que j'interrogerai est comment le contrôlant approche la question de l'analyste comme semblant d'objet. Cela ne s'aborde pas toujours, ça dépend de la position du contrôlant, quelquefois il en est loin. Mais quand le point est mis en jeu dans le contrôle, il permet au contrôlant de saisir comment il est cause du désir dans la construction du fantasme de son analysant. On peut le dire aussi dans le sens de supporter le transfert, de faire saisir comment l'objet *a* joue le rôle de ce qui vient à la place du partenaire manquant. J'étais frappée, dans des exposés des soirées précédentes de notre séminaire École, par la façon qu'avait Lacan d'introduire le semblant d'objet dans ses contrôles. Ça avait valeur d'interprétation d'ailleurs, dans le sens où ça portait sur la cause du désir qu'elle révèle, cette cause que l'analyste incarne comme objet *a*. Et quand l'analyste met l'objet *a* à la place du semblant, il interroge du coup ce qu'il en est de la soi-disant vérité comme du savoir, ça permet d'aller au-delà de ce qui se voudrait comme vérité.

D'ailleurs, il me semble que ça correspond à la deuxième étape du contrôle de Lacan, la première étant celle d'approuver tout le temps le contrôlant, quand il est pris dans sa dimension de « rhinocéros » qui a toujours raison, comme ça a été dit dans les soirées précédentes. Le deuxième temps concerne donc pour Lacan à « jouer de cette équivoque qui pourrait libérer du sinthome ». Donc là, on est bien dans la question du non-sens au-delà du sens qui n'est que du semblant, du sens qui indique la direction vers laquelle il échoue.

C'est ce qui montre bien que dans un contrôle, il n'y a pas plus d'acte de l'acte qu'il n'y a d'Autre de l'Autre.



## À la fin

Cela nous amène à concevoir que pour garantir l'acte du psychanalyste, comme le dit Lacan dans le « Discours à l'EFPP », « un contrôle pourrait sembler n'être pas de trop, même s'il en faut plus pour dicter la proposition <sup>8</sup> ». S'il n'empêche qu'un contrôle n'est tout de même pas de trop, la formulation « il en faut plus pour dicter la proposition <sup>9</sup> » concerne la passe. Et on perçoit bien comment les différents points qui sont en jeu dans un contrôle sont aussi en jeu dans la passe. Que ce soit le désir de l'analyste sous la forme de se faire cause du désir, le rapport à l'horreur de savoir, à la chute du sujet supposé savoir.

C'est finalement une autre dimension de faire ses preuves, de faire la preuve de la réalisation de l'opération vérité, qui fait réaliser, pour l'analysant devenu analyste, la place de là où c'était, du je ne suis pas, qui se retrouve dans cet objet *a*. L'opération de l'acte analytique réduit le sujet à la fonction de l'objet *a*. Et c'est cet objet *a* qui est perdu et qui est du même coup cause du désir qui est au principe de l'acte analytique, c'est au fond ce reste de la chose chue qui s'appelle l'objet *a*. C'est pour cela que Lacan dit que commencer d'être psychanalyste ça commence à la fin d'une psychanalyse. C'est bien là finalement, dans la passe, que réside le point que l'analyste est absent dans son acte, il le vérifie dans le passage de l'analysant à l'analyste.

Après avoir évoqué le désir de l'analyste à la fin d'une analyse, je me demanderai à quoi peut correspondre la fin d'un contrôle. Je livrerai très rapidement un point de mon expérience personnelle. Ce qui me frappait dans mon contrôle à l'époque, c'était comment il faisait apparaître dans mon premier point de vue un deuxième point que je n'avais pas aperçu. C'est tout le principe d'un contrôle d'ailleurs. Et j'avais formulé, dans mon analyse, que la fin de mon contrôle, ce serait peut-être quand j'arriverai, de moi-même, à être dans cet écart entre deux points de vue. La question est que je ne pouvais m'imaginer comment j'arriverais un jour de moi-même à trouver ma position dans cet écart entre deux points. Alors bien sûr,

8. J. Lacan, « Discours à l'École freudienne de Paris », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 266.

9. *Ibid.*

ce moment du contrôle est finalement arrivé, ce point que Lacan formule ainsi dans le séminaire *L'Objet de la psychanalyse* concernant l'analyste qui, tout en se repérant, n'oublie jamais où le second point de fuite de sa pensée tend à être oublié, éliminé. C'est une autre formulation finalement de l'acte de l'analyste comme lieu où on est hors sans y penser. Donc quand j'en suis arrivée à repérer ma position dans cet écart entre deux points, à opérer avec le point de fuite, j'ai continué le contrôle encore un temps. C'est-à-dire que le point de fuite n'était plus apporté par mon contrôleur mais par moi-même, mais il n'empêche que j'avais besoin de vérifier, pendant un temps encore, ma position d'analyste entre deux points. Je pourrais dire que la fin de mon contrôle a été située dans un au-delà du sens : le sens ne venait plus de mon contrôleur puisque j'étais faite de cet écart entre deux points qui me situait comme objet cause du désir.